Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: 15

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 15. Lausanne, le 6 Août 1878. XXIIIe Année

SOMMAIRE. — **Rassemblement de troupes de la IIe Division** *(avec une carte au 100 mill.)*, p. 321. — **Réunion de la Société des officiers neuchâtelois à la Chaux-de-Fonds**, p. 331. — **L'île de Chypre**, p. 333. — **Nouvelles et chronique**, p. 334. — **Annonces**, p. 336,

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1878.

Ordre général, soit ordre de division N° 2 [1].

En m'en référant au Tableau des Ecoles militaires de 1878 et aux ordres spéciaux du Département militaire fédéral et de MM. les chefs d'armes, ainsi qu'à ma circulaire du mois d'avril écoulé, j'invite MM. les officiers de la IIe division d'armée à prendre note des prescriptions ci-après et à se mettre dors et déjà en mesure de pourvoir à leur exécution en temps et lieu, chacun en ce qui le concerne :

I. *Programme général.*

1° L'entrée au service des états-majors aura lieu comme suit :

Etat-major de division, le 1er septembre à midi, à Fribourg.

Etats-majors des deux brigades d'infanterie N°s 3 et 4, le 2 septembre à midi, à Fribourg.

Etats-majors des quatre régiments d'infanterie N°s 5, 6, 7 et 8, le 3 septembre à midi, à Fribourg.

Autres états-majors et troupes, conformément au Tableau des Ecoles et aux ordres spéciaux à ce sujet.

Les quartiers généraux seront fixés jusqu'au 14 septembre ou jusqu'à nouvel ordre comme suit :

Division à Fribourg.
3e brigade d'infanterie à Groley.
4e » » Morat.
2e » d'artillerie à Bière.

2° Les exercices préparatoires dureront jusqu'au 14 septembre et serviront de préparation graduelle aux manœuvres de campagne de la division réunie.

Pour chaque période de l'instruction, c'est-à-dire par bataillon ou unité tactique, par régiment, par brigade, il importe que le commandement soit pleinement exercé par le chef du corps correspondant, et cela sous le contrôle de son supérieur immédiat.

3° Pour les cours de répétition des armes spéciales, le plan d'instruction détaillé et l'emploi du temps seront réglés par MM. les chefs d'armes.

Pour l'infanterie, un ordre ultérieur (voir ordre de division N° 3) sera émis à ce sujet.

[1] L'ordre de division n° 1, adressé aux troupes, sera émis à l'entrée au service.